Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2012

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Jean-Yves BERNARD
Parc naturel régional de Brière
177 île de Fédrun – 44720 Saint-Joachim
02 40 91 68 68
jy.bernard@parc-naturel-briere.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A						
			3	F	R	0	1	3

Date d'inscription — Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : novembre 2011

3. Pays : France

4. Nom du site Ramsar :

Marais de Grande Brière et du Brivet (Loire-Atlantique)

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)
a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar [] ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit [x]

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées []
ou
Si les limites du site ont changé :
i) les limites ont été marquées plus précisément **[]** ; ou
ii) les limites ont été agrandies **[x]** ; ou
iii) les limites ont été réduites** **[]**
et/ou
Si la superficie du site a changé :
i) la superficie a été mesurée avec plus de précision **[]** ; ou
ii) la superficie a été agrandie **[x]** ; ou
iii) la superficie a été réduite** **[]**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :
Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : **[x]**
ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) : [x]**
iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs []**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :
Délimitation sur le périmètre des marais avec mise en cohérence avec les périmètres Natura 2000 :
- le périmètre de référence retenu est celui de la ZPS (plus précis que le périmètre ZSC)
- lorsque le périmètre ZPS s'étend hors marais ou que le périmètre ZSC est localement plus proche de la réalité des limites de marais, le périmètre ZSC est retenu
Est conservé dans le périmètre un secteur sud-est non inclu dans les sites Natura 2000 Brière-Brivet, sur les communes de Donges et Prinquiau.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :
X= -2°11'11.46'' et Y= 47°22'54.60''
Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

9. Localisation générale :
Région des Pays de la Loire ; Département de Loire-Atlantique ; proximité de Saint-Nazaire

10. Élévation : 0 à 10 m

11. Superficie : 19 488.87 ha

12. Description générale du site :
Sur le bassin versant du Brivet, ce grand ensemble de marais, situé entre l'estuaire de la Loire et celui de la Vilaine, est composé de terrains inondables d'eau douce ou, localement et saisonnièrement, saumâtre. Les marais briérons représentent une mosaïque de milieux liée à la topographie, la durée d'inondation, la salinité de l'eau et les activités humaines. Tourbières plates, roselières, prairies humides et inondables, plans d'eau peu profonds et canaux constituent cet ensemble.

13. Critères Ramsar :
Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
[x]	[x]	[x]	[x]	[x]	[x]	[]	[x]	[]

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus **:**
C1 : vaste cuvette inondable avec un gradient de milieux doux à saumâtres
C2 : site majeur abritant la Thorelle (*Thorella vertcillatinundata*), et pour la migration et la reproduction d'espèces d'oiseaux d'eau vulnérables (grands échassiers, anatidés, rallidés, limicoles et passereaux paludicoles), en particulier : Spatule blanche (*Platalea leucorodia*), sous-espèce de la Gorge bleue à miroir (*Luscinia svecica ssp namnetum*)
C3 : site riche en espèces en particulier d'oiseaux migrateurs du fait de sa position géographique et de la diversité des habitats (*Acrocephalus paludicola*)

C4 : site important lors de la mue de certains anatidés comme le Canard chipeau(*Anas strepera*), la Canard souchet (*Anas clypeata*) et la sarcelle d'été (*Anas querquedula*) et zone de grossissement pour l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*)
C5 : site important en hivernage pour le Canard souchet (*Anas clypeata*) (1000 ind.), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) (3000 ind.), Canard chipeau (*Anas strepera*) (300 à 500 ind.)
C6 : Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) ; sous-espèce Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica ssp namnetum*)
C8 : Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) : site de croissance remarquable à proximité immédiate du plus important flux de juvéniles de l'espèce, l'estuaire de la Loire

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) **:**
Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique : Atlantique

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) **:**
Décision de la Commission européenne du 18 décembre 2006, concernant le formulaire d'information d'un site proposé comme site Natura 2000 (97/266/CE), carte des régions biogéographiques

16. Caractéristiques physiques du site :
La Brière occupe une dépression tectonique sur le flanc sud-ouest de l'anticlinal de Savenay, isolée de la mer à l'ouest par le massif granitique de Guérande. La formation du marais résulte du comblement de cuvettes par des argiles d'origine marine, sur lesquelles s'est édifiée une couche de tourbe à roseaux et cypéracées, sur une épaisseur de 1,5 à 2 mètres. Les niveaux d'eau sont gérés par des ouvrages sur les canaux principaux. Ils régulent l'arrivée et le maintien des eaux douces arrivant du bassin versant ; ils permettent aussi les échanges avec l'eau salée de l'estuaire de la Loire sur la partie douce du site, l'ensemble de façon gravitaire.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :
Le bassin versant du Brivet s'étend sur 80 000ha dont 20 000 de marais. Les marais sont composés de plus de 20 compartiments hydrauliques (secteur homogène en terme de fonctionnement hydraulique). Le climat est de nature océanique. Le sol est de type granitique sur le bassin versant, à l'exception d'un bassin calcaire dans la partie amont.

18. Valeurs hydrologiques :
Une partie du Brivet et des canaux présentent des écoulements bi-directionnels, en fonction des saisons et de la gestion. Le fonctionnement hydraulique varie au cours de l'année. On distingue schématiquement 2 périodes :
- la phase hiver- printemps est une phase d'exondation et de décompartimentation. L'essentiel des volumes est évacué par le Brivet, les canaux de la Taillée et du Priory.
- la phase été-automne vise à un maintien des niveaux par compartimentation. En été le niveau d'eau baisse en fonction de l'importance du développement de la végétation, de l'insolation et du vent. La quantité d'eau stockée diminue et sa qualité peut être altérée. En étiage prolongé, une réalimentation de certains compartiments hydrauliques à partir de la Loire est possible.

19. Types de zones humides :

a) présence :
Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi.*

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :
U, Ss,Tp,Ts,M

20. Caractéristiques écologiques générales :
Vaste zone marécageuse (tourbière plate) dont la végétation se divise en trois grands ensembles : formations végétales aquatiques et plans d'eau (300 ha), roselières cariçaies et formations boisées inondables (8 000 ha), prairies inondables (9 000 ha).
Habitats d'importance communautaire : pré salés méditerranéens (Juncetalia maritimi), eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae), lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition, moliniaies acidiphiles landicoles, landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*, marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Carex devallianae.

21. Flore remarquable :
Espèces Directive Habitats : *Thorella verticillatinundata, Luronium natans*
Espèces en danger extrême de disparition et espèces en danger de disparition (liste régionale) : *Ranunculus ololeucos, Sparganium minimum, Triglochin palustris, Crypsis aculeata, Lathyrus palustris, Orchis palustris, Calamagrostis canescens, Peucedanum lancifolium, Peucedanum officinale subsp. Officinale*
Espèces protégées (liste non exhaustive) : *Damasonium alisma, Ranunculus lingua, Ranunculus ophioglossifolius, Pulicaria vulgaris, Hippuris vulgaris, Stellaria palustris….*
Espèces invasives : jussie, myriophylle du Brésil, baccharis

22. Faune remarquable :
- espèces d'importance eurpéenne (liste non exhaustive) :Lutra lutra(importante population), *Circus aeruginosus, Chlidonias niger* (1er site français de reproduction), *Botaurus stellaris* (2ème site français de reproduction), *Casmerodius albus*,….
-Site d'importance majeur pour la reproduction de fauvettes paludicoles
- Espèces invasives : écrevisse de Louisiane, poisson-chat, ragondin…

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.
Cette région présente un grand intérêt tant sur le plan du patrimoine naturel que culturel. Le Parc naturel régional de Brière s'est attaché à préserver et mettre en valeur l'intérêt culturel de cette région. Toute activité traditionnelle tourne autour du marais : chasse, pêche, agriculture, batellerie, architecture, artisanat du chaume. Toutes ces activités traditionnelles ont modelé des paysages tout à fait originaux.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case **[x]** et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;

Pratiques d'élevage extensif et de fauche des prairies humides et inondables.

ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;

iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :
- 7 000 ha en propriété indivise des habitants de 21 communes riveraines, gérés par une Commission Syndicale composée de 21 syndics, chacun représentant les habitants d'une commune
- propriétés privées sur le reste du site

b) dans la région voisine : privé

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar : Elevage extensif. Activités importantes de chasse et de pêche. Exploitation-limitée- des roseaux pour la couverture d'habitations. Tourisme (randonnée, promenade en barque, valorisation des vases organiques)
b) dans la région voisine/le bassin versant : Polyculture élevage. Exploitation nappe phréatique. Drainage de terres agricoles. Pression d'urbanisation et imperméabilisation des sols.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar : L'ensemble des marais, initialement très exploité par l'homme (extraction de la tourbe et pâturage), a été peu à peu délaissé depuis l'avènement de l'aire industrielle. Les conséquences sont un envasement très important du réseau hydrographique, et des enjeux sur le maintien de l'agriculture et des surfaces importantes non gérées.
La présence de nombreuses espèces envahissantes affecte fortement certains habitats naturels et les espèces qui y sont inféodées.
Des difficultés sont rencontrées dans la gestion de l'eau (aspects quantitatifs, qualitatifs, flux biologiques).
Le tourisme peut, potentiellement, poser des problèmes en périphérie.
b) dans la région voisine : urbanisme et infrastructures, aménagements hydrauliques, imperméabilisation des sols, apports d'éléments nutritifs (azote, phosphore, eutrophisation)

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.
Répertorié en ZNIEFF, à l'inventaire ZICO, ONZH
Classement cours d'eau migrateurs
Site d'intérêt communautaire ; zone de protection spéciale
Site inscrit à l'inventaire supplémentaire des sites (13/03/1967)
Classement en zone A du projet M.A.R. (U.I.C.N. 1965)
Parc naturel régional (1970)
Mesures agri-environnementales

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia **[] ;** Ib **[] ;** II **[] ;** III **[] ;** IV **[] ;** V **[] ;** VI **[]**

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?
- 2 documents d'objectifs Natura 2000 appliqués
- charte du Parc naturel régional de Brière

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :
Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- Projet de Site Classé
- Projet de Réserve Naturelle Régionale

29. Recherche scientifique en cours et équipements :
Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Partenariats Université (UMR Ecobio) et Agrocampus de Rennes : peuplement piscicole, invasions biologiques, avifaune,…

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :
Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- Education à l'environnement et à la nature : Centre d'éducation à l'environnement, CPIE
- Site d'interprétation
- Communication : conférences, médias, expositions, site internet

31. Loisirs et tourisme actuels :
Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.
Outre la chasse et la pêche traditionnelle pratiquées essentiellement par les habitants, le tourisme est très présent en été dans certains secteurs du marais (promenade en barque, randonnée pédestre ou équestre)

32. Juridiction :
Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- **Ministère chargé de l'environnement**

- **Ministère chargé de l'agriculture**
- **Communes**

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Parc naturel régional de Brière, Rue du Chef de l'île 44720 Saint-Joachim
Syndicat Mixte du Bassin du Brivet- Mairie- 44160 Pontchateau
Commission Syndicale de Grande Brière Mottière- Mairie- 44480 Missillac

34. Références bibliographiques :

BARBAROUX L. « Géologie de la Grande Brière » Penn ar bed – n° 69 – 1972

BAUDOIN-BODIN J.-MAILLARD Y. « Batraciens et reptiles de Grande Brière » - Penn ar bed – 1971

BONNET P. « Importance des zones humides du bassin du Brivet et pour l'hivernage et la reproduction des oiseaux migrateurs » - 1985

CLEMENT B.-ROZE F.-TOUFFET J. « Contribution à l'étude de la végétation de Brière. Analyse phytosociologique » - Botanica Rhedonica – Série A n° 17 – p. 105 à 148 – 1982

CLEMENT B., FRANCEZ A.J., « Les marais de Brière, de la biodiversité et de l'effet de serre » - Aestuaria- Pour une gestion durable des zones humides : l'exemple des Parcs naturels régionaux- p. 49-66- 2007

CONSTANT P. « Les mammifères de la Brière » - Penn ar bed – n° 71

CONSTANT P. « Introduction à l'écologie des oiseaux de Grande Brière » - Nos oiseaux 30 – 1970

CONSTANT P. et Al. « Importance des zones humides de la dépression briéronne pour l'avifaune aquatique. Reproduction et estivage » - Bull. écol. + 18.3 p. 169/182 – 1987

CUCHEROUSSET J., EYBERT M.C., FEUNTEUN E., « La faune piscicole, les milieux temporairement inondés et les marais de Brière » - Aestuaria- Pour une gestion durable des zones humides : l'exemple des Parcs naturels régionaux- p67-76- 2007

DAMIEN J.P., « Espèces exotiques envahissantes dans le Parc naturel régional de Brière » - Aestuaria- Pour une gestion durable des zones humides : l'exemple des Parcs naturels régionaux- p. 265-283- 2007

DREAL Pays de la Loire, Parc naturel régional de Brière, « Docob Natura 2000 Habitats Grande Brière Marais de Donges »- 220p- 2003

DREAL Pays de la Loire, Parc naturel régional de Brière, « Docob Natura 2000 Oiseaux Grande Brière Marais de Donges et du Brivet »- 103p- 2007

DUPONT P. « La végétation du Parc de Brière » - Penn ar bed – n° 69 – p. 282-285 – 1972

DUPONT P. – VISSET L. « Rapport sur l'intérêt botanique de la Grande Brière et des territoires environnants » - Arch. SC – Parc de Brière – 1 : 8-9 – 1968

EYBERT M.C., BONNET P., HEDIN J. « Intérêt des zones humides pour l'avifaune : le cas des marais briérons » - Aestuaria- Pour une gestion durable des zones humides : l'exemple des Parcs naturels régionaux- p. 27-48- 2007

FRANÇOIS P. « La roselière de Grande Brière. Aspects écologiques et économiques » - DOC PNR – 1977/78

GRUET Y., BAUDET J., « Marais de Brière et du Brivet : des eaux saumâtres sous l'influence de la Loire » - Aestuaria- Pour une gestion durable des zones humides : l'exemple des Parcs naturels régionaux- p. 95-122- 2007

HEDIN J. « Etude de la dynamique du peuplement ornithologique associé à l'aménagement du Parc animalier dans les marais briérons » - Université Rennes I – 159 p. – 1985

LPO, Réactualisation des ZICO, ZICO PL02 Marais de Brière, DIREN Pays de la Loire, Nantes, Février 2001

LODDE T. et Al « La loutre : évolution récente des populations en Pays de la Loire » - ERMINEA – 17 p. – 1990

MAILLARD Y. « Les grands coléoptères aquatiques du Parc naturel de Brière » - Bull. SSNOF (1) – p. 1-20 – 1974

MONTFORT D., « Amphibiens, reptiles et mammifères de Brière : situation contemporaine de quelques espèces bioindicatrices » - Aestuaria- Pour une gestion durable des zones humides : l'exemple des Parcs naturels régionaux- p. 77-94- 2007

PNR BRIERE « Les archives scientifiques du Parc Naturel Régional de Brière » - 3 fascicules 1968-1971

RECORBET B. et Al. « Les oiseaux de Loire-Atlantique du XIX^{e} siècle à nos jours » - GOLA-LPO- 285 p. – 1993

ROLAND R. « Marais de Besné. Analyse des possibilités de protection et de gestion du milieu » - DRAE Pays de la Loire – 178 p. – 1987

VISSET L. « 8000 ans en Brière » - Ed. Ouest-France – 58 p. -1990

VISSET L. « La Brière. Palynologie : méthodologie ; la flore et la végétation de Brière au cours des 8000 dernières années » - Congrès A P B G Nantes : 39-48 – 1978.